

REGLEMENT PARTICULIER

DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025 – ST SULPICE LE GUERETOIS

Nom : TEAM PL2N – UFOLEP 23

Type : Course sur prairie

Épreuve inscrite au Trophée Limousin UFOLEP « motocross » et soumise au règlement de ce trophée, et à la réglementation Nationale en vigueur de l'UFOLEP.

Fédération d'appartenance : UFOLEP

Date : Dimanche 5 octobre 2025

Lieu : Les Moulins 23000 St Sulpice le Guérétois

Longueur du circuit : 1410 mètres

Largeur : 6 mètres minimum

Largeur de la ligne de départ : 40 m

Distance entre le départ et le premier virage : 106m

Heure de début : 7H00

Heure prévue de fin : 21H

LES PARTICIPANTS

Licence admises : UFOLEP 2025-2026

Nombre total prévu : 280 motos et 20 quads

Nombre de pilotes maximum par série : 40 et 20 quads maxi par série

Catégories : 50cc-65cc-85cc-125cc-250cc-500cc- Quad

(Educatifs ; 125cc ; Solo A ; Solo B- ; Solo B+ ; SOLO C ; Prestiges ; Féminines ; Quads ; Open)

Démonstration pour les éducatifs : oui

ENGAGEMENTS

Engagement en ligne sur <http://inscriptions.ufolep.org>

Responsable des catégories : Hugues FORICHON (Educatifs-Solo A)- Lyna BIANCHI (Quad) – Delphine VIDAL (125cc et Solo B – et B+) - Josette GALATEAU (Solo C et Serie Prestiges et Féminine) et Kévin BASGROT (Open 1^{er} juin).

Montant de l'inscription : éducatifs : 10€

Autres catégories : 30€ + (5€ de location de transpondeur)

PROGRAMME

Horaires selon fiche jointe.

Les pilotes régulièrement inscrits aux épreuves doivent présenter leur licence UFOLEP de la saison en cours, le passeport de leur véhicule et le CASM. Ils devront être présents dans le parc pilote à l'heure prévue par le règlement particulier de l'épreuve afin de satisfaire au contrôle administratif et technique et de participer aux essais Chrono obligatoire, qui se feront par catégories. Le carburant stocké dans des jerricans homologué, tapis de sol sous les machines obligatoire sous peine de sanction.

Toute machine non conforme aux règlements de sécurité en vigueur sera refusée :

- Pour les motos ; numéro lisible, plaque cross ou plaque phares protégée, pas de béquilles, leviers de freins avec protection, embouts de guidon barre transversale du guidon protégés, protection du pignon de boîte d'origine, coupe circuit obligatoire.
- Quad: coupe circuit bracelet obligatoire, nerf barre, bumper avant et arrière.
- Casque homologué aux normes international reconnues par la FIM ,
- maillot à manches longues,
- lunettes,
- gants,
- protection pectorale,
- protection dorsale,
- bottes renforcées
- tour de cou obligatoire pour les moins de 14 ans,
- Transpondeur fixés sur la moto.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Suivant le règlement du Trophée régionale 2025 :

- Essai Chrono 2 tours de reconnaissance + 10 min de chronométrage,
 - 2 manches de 15 min et 1 tours, pour toutes les catégories et 10 min de démonstration éducatifs
- Départ : grille tombante du côté des pilotes
Ligne Droite de départ : 106m

PARC PILOTES :

- Accès réservé aux pilotes, mécaniciens et panneateur,
- Un véhicule + remorque + un extincteur seront admis par pilote,
- Les allées d'accès aux secours et de sortie devront être libres et respectées,
- Les mini motos et vélos son interdits dans le parc.

En cas de non-respect de cette réglementation, des sanctions (éliminations) seront prises vis-à-vis du pilote concerné.

Les barbecues aussi bien au gaz qu'au chardon de bols sont strictement interdits dans l'enceinte du parc pilote.

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par :

- Un médecin : Docteur Bousseta Belgacem
- 1 véhicule « ambulance » EURL BRUNO BESSE
- 14 secouristes Sécurité Civile Guéret

SÉCURITÉ

1. Communication :
Téléphones portables et/ou talkies walkies pour relier le directeur de course, les services médicaux, les commissaires de piste et les bénévoles,
2. Sécurité du circuit et des usagers :
1 parking GRATUIT est réservé aux spectateurs
3. Sécurité des compétiteurs :
19 commissaires de piste seront répartis sur le circuit, (liste jointe au dossier général). Ils seront tous équipés d'un extincteur. Des extincteurs seront également mis à disposition sur la zone de départ et auprès de la direction de course.

Seuls les panneauteurs munis de leurs « pass » pourront accéder au parc panneautage.

4. Sécurité des spectateurs :
 - Plusieurs sites sont réservés aux spectateurs.
 - Des zones de 10 mètres de large seront interdites au public pour les zones situées aux abords des pistes.
5. Assurance :
Une assurance « responsabilité civile » couvrant les risques encourus par les pratiquants et l'ensemble des personnes associées à l'organisation on été prise auprès de MARSH.

RÉCOMPENSE

Dans chaque catégorie, les 3 meilleurs pilotes, seront récompensés à l'issue de chaque épreuve. Seuls les éducatifs inscrits à l'épreuve seront tous récompensés.

Une distinction sera remise aux premières féminines ayant participé à l'épreuve.

Rappel : Les PRIX et PRIMES en ESPECES sont INTERDITS à l'UFOLEP. Un licencié UFOLEP acceptant de recevoir, même à titre exceptionnel, de l'argent en échange de la pratique du sport, encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.

ENVIRONNEMENT

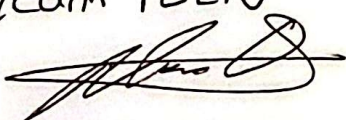
Un tapis de sol devra être placé sous la moto (ou le quad) à l'arrêt, afin d'absorber les éventuelles fuites d'essence ou d'huile. Le jet de tract, journaux, prospectus, emballages, objets ou produits quelconques sur la voie publique ou dans la nature est rigoureusement interdit à toutes personnes présentes (organisation, participants, spectateurs...). Se servir des poubelles réparties sur le site.

Il sera demandé à tous les pilotes de repartir avec leurs déchets.

OFFICIELS

Directeur de course : Eric LEPETIT
Commissaire Technique : Marie Pierre Milan
Commissaire Sportifs : Véronique MICHNOWSKY FORICHON

VISA CLUB

Team PC2N


UFOLEP 23

12 rue de Londres

23000 GUERET

tél. 05 44 11 07 00 - 06 12 69 06 11
madoo.fr

Véronique Michnowsky
23
